

Montréal, 8 février 2010

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : R-3708-2009 : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2010-2011

Chère consoeur,

La présente fait suite à la lettre du 29 janvier 2010 de Me Fraser dans laquelle il est fait part des commentaires du Distributeur au sujet des demandes de paiement de frais déposées par les intervenants dans le cadre du dossier mentionné en rubrique. À ce sujet, l'ACEF de l'Outaouais souhaite faire part des observations qui suivent.

Tout d'abord, nous notons que l'analyste de l'ACEF de l'Outaouais réclame le nombre d'heures de préparation le moins élevé comparativement aux autres intervenants dont il est fait mention au dernier paragraphe de la première page de la lettre du Distributeur. Par ailleurs, nous attirons l'attention de la Régie au fait que prudence est de mise lorsque l'on compare les heures réclamées par un intervenant à la moyenne des heures réclamées par l'ensemble des intervenants. Cette démarche peut s'avérer inadéquate, notamment puisque le travail de préparation requis varie en fonction de la nature et de l'ampleur de l'intervention de chacun des participants, lesquelles peuvent différer, d'un cas à l'autre.

L'ACEF de l'Outaouais, en intervenant au présent dossier, s'est fixée comme objectif d'être efficace et sélective quant aux sujets traités. L'intervenante a fait le choix d'aborder certains sujets en lien avec ses préoccupations et le traitement de ces sujets ne peut se faire de façon superficielle. Le travail de l'analyste a consisté, notamment, à conseiller l'intervenante et à élaborer quant aux cinq sujets traités dans le mémoire déposé en preuve, lequel a été l'objet de discussions entre l'intervenante, la procureure et l'analyste.

Ainsi, l'ACEF de l'Outaouais est d'avis que les 171 heures de préparation de l'analyste sont fort raisonnables. Dans le cadre des analyses ayant menées à la rédaction du mémoire, des demandes de renseignements écrites ont été discutées, préparées, formulées et déposées pour l'intervenante. De plus, le témoignage de l'analyste (lequel a fait l'objet d'interrogatoire et de contre-interrogatoires), tout comme les contre-interrogatoires des témoins du Distributeur, ont forcément

nécessité de la préparation. Par ailleurs, l'ACEF de l'Outaouais souligne l'effort déployé en précisant avoir respecté toutes les échéances fixées par la Régie dans le calendrier applicable au présent dossier.

En conséquence, l'ACEF de l'Outaouais considère être intervenue de façon efficace, pertinente et utile. Les heures comptabilisées dans le présent dossier, soit les 171 heures de préparation de l'analyste et les 69 heures de préparation de la procureure, ainsi que les 18 heures (analyste) et 36,5 heures (procureure) de présence à l'audience nous apparaissent fort raisonnables. L'ACEF de l'Outaouais demande donc respectueusement à la Régie de lui accorder la totalité des heures réclamées dans le cadre du présent dossier.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Me Stéphanie Lussier

788, rue Galt

Montréal (Québec), H4G 2P7

Tél. : 514.761.0032

Courriel : stephanie.lussier@sympatico.ca

cc: Me Éric Fraser (Hydro-Québec)